

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

5 May 2022

Report of the Board of Auditors on the accounts of the United Nations peacekeeping operations and report of the Secretary-General on the implementation of the recommendations of the Board of Auditors concerning the United Nations peacekeeping operations for the financial period ended 30 June 2020

(ACABQ report: A/76/735; related reports: A/76/5 (Vol. II); A/76/723)

Mr Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on:

- the report of the Board of Auditors on the accounts of the United Nations peacekeeping operations and,
- the report of the Secretary-General on the implementation of the recommendations of the Board of Auditors concerning the United Nations peacekeeping operations for the financial period ended 30 June 2020.

The Advisory Committee commends the Board of Auditors for the continued high quality of its reports, despite the difficulties resulting from the COVID-19 pandemic restrictions. The Committee still considers that the remote audit of peacekeeping operations has been conducted exceptionally and trusts that the Board will be able to resume on-site audits, as soon as possible. The Committee notes the improved cooperation between the Board and the Administration.

With regard to the issuance of the first statement of internal control, the Advisory Committee was informed that multiple missions still need to strengthen their internal controls in the areas of logistic processes, low value acquisitions and staff performance and skills. The Committee was also informed that various parts of the internal control assessment could be

factored into performance measurement, including compliance, remediation of deficiencies and process improvements. The Board is of the view that these elements could be included in the compacts of senior staff. The Committee notes the Board's appreciation for the issuance of the statement on internal control and for the progress made by the Secretariat in strengthening the control environment (see A/76/5 (Vol. II), chapter II, para. 39).

In the area of mine action, the Committee concurs with the recommendations of the Board to specify in a central catalogue the activities of the mine action service and trusts that the memorandum of understanding between the Secretariat and UNOPS will be finalized rapidly.

With respect to the liquidation of UNAMID, the Committee made a series of observations and recommendations:

- It concurs with the Board's recommendation on the delegation of authority, in view of the need to further define individual accountability in instances of co-responsibility between Headquarters and field location.
- It recommends that the Secretary-General presents to the General Assembly for its consideration and approval, a human resource downsizing policy for drawdown to address, among others, the issue of the premature departure of senior mission staff.
- It concurs with the Board's recommendation on danger pay and notes the recommendation to ensure compliance with the Staff Rules and Regulations and avoid unjustified indemnity payments after comprehensive placement efforts.

Regarding supply chain management, the Committee concurs with the recommendation of the Board to establish a centralized analyzing and enforcing function, and recalls that in its resolution 75/242 B, the General Assembly requested the Secretary-General to continue to strengthen accountability, oversight and internal controls, including in the areas of procurement and asset management across peacekeeping missions.

The Advisory Committee reiterates its concern about the number cases of fraud and presumptive fraud.

Overall, The Committee trusts that the Administration will closely monitor the areas identified by the Board as important for peacekeeping operations.

However, the Committee notes with concern the lack of progress in the implementation of some of the Board's recommendations endorsed by the General Assembly.

To conclude, the Committee reaffirms that the findings presented annually by the Board constitute an essential pillar of the Organization's oversight framework and represent a valuable tool to improve its management.

Thank you, Mr Chairman.

Déclaration du Président
du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

5 mai 2022

**Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de
maintien de la paix et rapport du Secrétaire général sur l'application des
recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations
de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/735 ; rapports correspondants : A/76/5 (Vol. II) ;
A/76/723)*

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif relatif :

- au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et
- au rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020.

Le Comité consultatif félicite le Comité des commissaires aux comptes d'avoir maintenu la qualité de ses rapports, en dépit des difficultés causées par les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Il estime néanmoins que l'audit à distance des opérations de maintien de la paix est effectué à titre exceptionnel et compte que le Comité sera en mesure de reprendre dès que possible les audits sur place. Il note que la coopération entre le Comité et l'Administration s'est améliorée.

En ce qui concerne la publication de la première déclaration relative au contrôle interne, le Comité consultatif a été informé que plusieurs missions doivent encore renforcer les contrôles internes dans les domaines de la logistique, des achats de faible valeur et de la performance et des compétences du personnel. Il a également été informé que divers éléments

de l'évaluation du dispositif de contrôle interne pouvaient être pris en compte dans la mesure de la performance, notamment la conformité, la correction des lacunes et l'amélioration des processus. Il estime que ces éléments pourraient être inclus dans le contrat de mission des hauts fonctionnaires. Il note la satisfaction exprimée par le Comité des commissaires au sujet de la publication de la déclaration relative au contrôle interne et des progrès réalisés par le Secrétariat dans le renforcement du dispositif de contrôle (voir A/76/5 (Vol. II), chap. II, par. 39).

En ce qui concerne la lutte antimines, le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que soit dressé un catalogue central des activités de lutte antimines et compte que le mémorandum d'accord entre le Secrétariat et l'UNOPS sera rapidement établi.

Pour ce qui est de la liquidation de la MINUAD, le Comité consultatif a fait plusieurs observations et recommandations :

- Il souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant la délégation de pouvoirs, sachant qu'il faut mieux définir la responsabilité individuelle dans les cas où la responsabilité est partagée entre le Siège et les bureaux extérieurs.
- Il recommande que le Secrétaire générale présente à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, une politique de gestion des ressources humaines relative au retrait des effectifs pour remédier notamment au problème du départ prématuré des hauts responsables de la mission.
- Il souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant la prime de danger et prend note de la recommandation tendant à ce qu'il soit veillé au respect du Statut et du Règlement du personnel afin d'éviter que des indemnités injustifiées soient versées aux fonctionnaires dont la réaffectation n'a pas été possible.

En ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le Comité consultatif fait sienne la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que soit créé un mécanisme central d'analyse et de contrôle de l'exécution, et rappelle que dans la résolution 75/242 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de renforcer

les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix.

Le Comité consultatif se dit de nouveau préoccupé par le nombre de cas de fraude ou de présomption de fraude.

De manière générale, le Comité consultatif compte que l'Administration suivra de près les domaines que le Comité des commissaires aux comptes juge importants pour les opérations de maintien de la paix.

Le Comité consultatif note cependant avec inquiétude l'absence de progrès dans l'application de certaines des recommandations qui ont été formulées par le Comité des commissaires aux comptes et approuvées par l'Assemblée générale.

Pour conclure, le Comité consultatif réaffirme que les constatations présentées chaque année par le Comité des commissaires aux comptes constituent un élément essentiel du contrôle institutionnel de l'Organisation et qu'elles sont un outil précieux pour améliorer la gestion de celle-ci.

Monsieur le Président, je vous remercie.